

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

EUROCOPTER

Hélicoptères AS 332

Treuil électrique BREEZE 300 lbs (ATA 25)

1. MATERIELS CONCERNES

Hélicoptères AS 332 C, C1, L et L1 équipés de l'optionnel treuil électrique BREEZE 300 lbs (136 kg) et du boîtier treuil 91 M référence 332A67-2875-00.

2. RAISON

Cette Consigne de Navigabilité (CN) fait suite à la découverte d'un cas de non fonctionnement du circuit de commande de largage de secours dû à une anomalie du circuit électrique de commande.

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente CN :

3.1. Au plus tard dans les 100 heures de vol ou 2 mois (à la première échéance atteinte) :

- identifier la référence des câblages du boîtier treuil en appliquant les directives décrites dans les § 2.B.1 à 2.B.2.b de l'Alert Service Bulletin (ASB) EUROCOPTER AS 332 n° 25.01.18 cité en référence,
- modifier si nécessaire les câblages selon les directives de l'ASB cité en référence qui leur sont applicables (§ 2.B.2.c, ou 2.B.2.d, ou 2.B.2.e, ou 2.B.2.f).

3.2. Avant montage sur appareil d'un boîtier treuil détenu en rechange :

- identifier la référence des câblages du boîtier treuil en appliquant les directives décrites dans le § 2.B.2.b de l'ASB cité en référence,
- modifier si nécessaire les câblages selon les directives de l'ASB cité en référence qui leur sont applicables (§ 2.B.2.c, ou 2.B.2.d, ou 2.B.2.e, ou 2.B.2.f).

REF. : Alert Service Bulletin EUROCOPTER AS 332 n° 25.01.18.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 07 DECEMBRE 2002

n/DJ

Date : 27/11/2002

**EUROCOPTER
Hélicoptères AS 332**

2002-584(A)